

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE 1607-O.27

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 4 février 2020 l'ordonnance 1607-O.27, visant à :

- reconnaître les bulletins météo du Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal aux fins du paragraphe a) du premier alinéa de l'article 27 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (RCA 1607).

et ce, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 27).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 5 février 2020.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut